



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Blaye

MAIRIE

de

CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 15/09/2025

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 22/09/2025

Délibération n° 2025-054

Le lundi 22 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-huit heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le quinze du mois de septembre deux mille vingt-cinq.

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations: Jean-Pierre PRAT à Alain TABONE

Hélène BURESI à Elodie KOPF

Absent(s) excusé(s) : Mathieu OLIVEIRA - Jean-Pierre PRAT - Hélène BURESI

Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Cyril CHERIGNY

DELIBERATION PORTANT SUR LA CONVENTION TERRITOIRE ENGAGE GAZ VERT

GRDF a pour mission, de concevoir, construire, exploiter et entretenir le réseau de distribution de gaz naturel en garantissant la sécurité des biens et des personnes et la qualité de la desserte. Pour assurer cette mission, GRDF réunit rigueur, savoir-faire et esprit d'innovation tout au long d'une chaîne d'expertises au service de la sécurité du réseau.

La Commune est représentée par le Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde qui a signé un contrat de concession confiant la distribution du gaz à GRDF le 02 01 2012.

La Commune et GRDF ont décidé de coopérer dans le cadre d'un partenariat consistant à valoriser l'engagement de la Commune en faveur des gaz renouvelables et bas-carbones, dans la mesure où :

- Un méthaniseur se trouve sur le territoire de la Commune ;
- La Commune participe à un ou des projets pour le développement des gaz verts (fourniture d'intrants, aide à l'implantation d'un méthaniseur ou autre installation de production...) ;
- Les bâtiments publics de la Commune sont approvisionnés, en tout ou partie, au gaz vert.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les Parties conviennent de coopérer pour promouvoir la transition énergétique, et le biométhane, appelé aussi « gaz vert » auprès des citoyens, et de tous les acteurs et visiteurs du territoire de la Commune.

L'objet de cette Convention est la pose de panneaux « Territoire engagé Gaz Vert » sur le territoire de la Commune (ci-après désigné le « Territoire »), et la communication autour de la production et de la consommation de gaz vert sur son territoire.

GRDF, dans le respect de ses missions de service public :

- Organise la confection, l'achat et la livraison de panneaux de signalisation « Territoire engagé Gaz Vert » (annexe 1).
- Concède un droit d'utilisation à la commune sur la marque blanche « Gaz Vert » et sa déclinaison (annexe 2), dans les conditions définies à l'article 4.1, et communique à la Commune de Cubzac les éléments de la charte graphique (annexe 3),
- En accord avec la Commune, GRDF met en place la communication externe permettant de mettre en avant la Convention et l'engagement de la Commune dans la transition énergétique (par exemple en contactant les journaux locaux).
- Transmet de l'information sur la filière biométhane à la Commune.
- Peut organiser la visite d'un site de production implanté sur le Territoire en accord avec la Commune et le producteur
- S'engage à participer aux séances d'acculturation sur les énergies renouvelables, et en particulier sur la méthanisation, qui sont organisées par la Commune.

La Commune s'engage à :

- Prendre en charge l'installation et la pose des panneaux « Territoire engagé gaz vert », dans le respect des règles relatives à la publicité définies dans le code de l'environnement, en limite de son Territoire sur les axes principaux, juste après le nom de la Commune, afin de respecter l'unité visuelle du territoire.
- Entretenir et maintenir le panneau en place pendant toute la durée de la Convention.
- Faire la promotion de la Convention et des gaz verts auprès de ses administrés, notamment à travers les supports de communication de la Commune, comme le bulletin municipal ou ses réseaux sociaux. Des réunions de présentation de la Convention seront réalisées, après sa signature, en présence des interlocuteurs de GRDF.
- Diffuser l'information fournie par GRDF à ses administrés et aux acteurs de la filière sur son Territoire.
- Etudie, lors du renouvellement des contrats de fourniture de gaz de ses bâtiments, l'intégration d'une part de gaz vert dans ses futurs contrats.
- Organiser et proposer des séances d'acculturation sur la transition énergétique et les énergies renouvelables, en y associant GRDF.
- Proposer à ses administrés une visite de site de production de biométhane, en accord avec le producteur concerné.

Considérant l'avis favorable de la commission municipale réunie le 15/09/2025,

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

DÉCIDE :

- **D' APPROUVER** la proposition de convention de partenariat Territoire engagé gaz vert pour une durée de 4 ans ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention avec GRDF concernant le partenariat Territoire engagé gaz vert.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif

de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

Le Maire,

Alain TABONE